

## ATTESTATION OPCVM

[Article 2 du règlement (UE) n°584/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 mettant en œuvre la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme et le contenu de la lettre de notification normalisée et de l'attestation OPCVM, l'utilisation des communications électroniques entre autorités compétentes aux fins de la notification, ainsi que les procédures relatives aux vérifications sur place et aux enquêtes et à l'échange d'informations entre autorités compétentes (JO L 176 du 10.7.2010, p. 16)]

La **Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF")** est l'autorité compétente à/au(x)/en  
(nom de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM)

**Luxembourg.**  
(Etat membre d'origine de l'OPCVM)

Adresse: **110 route d'Arlon, L-2991 Luxembourg**  
Numéro téléphone: **(+352) 26251 251**  
Adresse électronique: **opc@cssf.lu**  
Numéro de fax: **(+352) 26251 604**

qui exerce les attributions prévues à l'article 97, paragraphe 1, de la directive 2009/65/CE.

Aux fins de l'application de l'article 93, paragraphe 3, de la directive 2009/65/CE,  
la **Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF")** certifie que  
(nom de l'autorité compétente, comme ci-dessus)

**VAN ECK**  
(nom de l'OPCVM, c'est-à-dire le nom du fonds commun de placement, du unit trust ou de la société d'investissement)

est établi à/au(x)/en (nom de son Etat membre d'origine)  
**Luxembourg**

a été créé le (date of approval of the fund rules or instrument of incorporation of the UCITS)  
**27/09/2012**

sous le numéro d'enregistrement (numéro d'enregistrement de l'OPCVM dans son Etat membre d'origine, le cas échéant)  
**7667**

auprès de (nom de l'autorité responsable de l'enregistrement, le cas échéant)  
**Commission de Surveillance du Secteur Financier**

est établi à :  
**L-1855 Luxembourg, 49, avenue J-F Kennedy**  
(pour les sociétés d'investissement uniquement, adresse du siège statutaire de l'OPCVM)

est : (cocher la case appropriée)

soit  un fonds commun de placement/unit trust

Liste de tous les compartiments agréés dans l'Etat membre d'origine, le cas échéant	
Numéro de série	Nom

géré par la société de gestion :

(nom et adresse de la société de gestion)

ou  une société d'investissement

Liste de tous les compartiments agréés dans l'Etat membre d'origine, le cas échéant	
Numéro de série	Nom
1	GLOBAL HARD ASSETS UCITS
2	GLOBAL GOLD UCITS
3	UNCONSTRAINED EMERGING MARKETS BOND UCITS
4	EMERGING MARKETS EQUITY UCITS

qui : (cocher la case appropriée)

a désigné une société de gestion

**RBS (LUXEMBOURG) S.A.**  
**L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich**  
(nom et adresse de la société de gestion désignée)

ou  est autogérée,

et remplit les conditions énoncées dans la directive 2009/65/CE.

(L'attestation doit être datée et signée par un représentant de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM, d'une manière que cette autorité accepte pour la certification de documents. La personne qui signe doit indiquer ses nom, prénom et qualité.)

Luxembourg, le 10/06/2015  
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



Simone DELCOURT  
DIRECTEUR